

# Concours **2019** des **maisons** noyelles-les-vermelles **fleuries**



## **Fleurir sa commune...**

*tout le monde y gagne \**

**Le concours débutera le 1<sup>er</sup> juin 2019, afin de permettre à un maximum d'entre-vous d'y participer.**

La visite du jury communal aura lieu entre la fin juin et la mi-juillet, sans date précise.

*« Pour celles et ceux qui partent en vacances, c'est plus simple de s'y inscrire ! »*

---

## **31 mai 2019**

---

**Date limite  
d'inscription**

Informations au 03.21.61.38.41

### **Le commerce local joue le jeu !**

**En participant à ce concours, vous bénéficiez d'une remise de 10% sur vos achats de plantes chez notre partenaire Ets DELEMARRE - rue de Mazingarbe.**

Présentez votre talon de participation au concours, tamponné par la mairie lors du paiement de vos articles.

# Pourquoi fleurir sa maison et participer au concours ?

- ✂ Pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie.
- ✂ Pour participer à la promotion du village à l'extérieur.
- ✂ Parce que gagner des bons cadeaux, c'est toujours sympa !

## Le commerce local joue le jeu !

**En participant à ce concours, vous bénéficiez d'une remise de 10% sur vos achats de plantes chez notre partenaire Ets DELEMARRE - rue de Mazingarbe.**

Présentez votre talon de participation au concours, tamponné par la mairie lors du paiement de vos articles.

## Règlement

**Article 1** L'objet du concours est le fleurissement des façades, des jardins, des maisons situés le long des voiries visibles de la rue, sur le territoire de la commune de noyelles-les-Vermelles.

**Article 2** Le concours est organisé par la Mairie de NOYELLES-LES-VERMELLES.

**Article 3** Le concours est ouvert à tous les habitants. L'appel aux candidats se fait via ce tract d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres et via le site internet [www.noyelleslesvermelles.fr](http://www.noyelleslesvermelles.fr). La participation au concours passe par l'inscription auprès de la Mairie, Avenue de Paris.

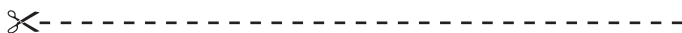
**Article 4** Le concours débute le 01/06/2019 et se termine le 15/08/19. Les façades et jardins devront être fleuries durant toute cette période. Les inscriptions sont recevables en mairie jusqu'au jeudi 31 mai 2019.

**Article 5** Le concours récompensera les habitants des maisons les mieux fleuries. Les critères utilisés pour juger le fleurissement sont les suivants :

- La qualité du fleurissement
- La diversité des espèces utilisées
- L'originalité et l'entretien des réalisations
- Le développement durable

Ce concours a lieu sur la base du **passage d'un jury devant chaque maison participante avant le 15/08/19.**

Ce jury est composé de membres de la commission environnement et développement durable de la commune, du responsable des services techniques et de notre partenaire M. Delemarre. Un classement est ensuite établi et propose les meilleurs participants noyellois au Concours Départemental des Maisons Fleuries.



## Maisons Fleuries 2019

Bulletin d'inscription à déposer en Mairie avant le 31/05/19

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Cochez la case de la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir (le jury se garde le droit de rectifier ce choix) :

- Jardins supérieurs à 25m<sup>2</sup>
- Jardins inférieurs à 25m<sup>2</sup>
- Fenêtres et murs (sans jardin)
- Balcons et terrasses

Signature de participant

OBLIGATOIRE



## Preuve de participation au concours des Maisons fleuries 2019

Conservez précieusement ce coupon et présentez le à notre commerçant partenaire les Ets DELEMARRE rue de Mazingarbe

Cachet de la Mairie

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....